



Province de Québec
MRC du Drummond
Municipalité de Saint-Germain-de-Granham

Avis aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC

« Démolition d'immeuble »

Avis public est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le n° 691-22* pour l'immeuble suivant :

- Un bâtiment principal de type résidentiel unifamilial sur le lot désigné comme étant le numéro 5 153 428 du cadastre du Québec, situé au 308 A chemin Yamaska.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la municipalité sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 21 novembre 2025 à 8h00 à l'hôtel de ville situé au 233 chemin Yamaska. Cette réunion est ouverte au public.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'intention de Mme Julie Galarneau, directrice générale:

Par courrier ou en personne
233, chemin Yamaska
Saint-Germain-de-Granham, QC
J0C 1K0

Par courriel
urbanisme@st-germain.info

DONNÉ à Saint-Germain-de-Granham, ce 7^e jour du mois novembre 2025.

Julie Galarneau,
Directrice générale et greffière trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Julie Galarneau, directrice générale, de la Municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé en en affichant, en vertu du règlement no. 574-17, une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal et sur le site Internet de la Municipalité ce 7^e jour du mois de novembre 2025 entre 8 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de novembre 2025.



Julie Galarneau,
Directrice générale et greffière-trésorière